

PROVINCE DE HAINAUT ARRONDISSEMENT DE THUIN
COMMUNE D'ESTINNES

☎ 064/311.322 📠 064/341.490 ✉ Chaussée Brunehault 232
E mail :college@estinnes.be 7120 ESTINNES-AU-MONT

N°7

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
EN DATE DU 22 SEPTEMBRE 2011

PRESENTS :

MM QUENON E.

TOURNEUR A., SAINTENOY M., JAUPART M., MARCQ I.,

**Bourgmestre,
Echevins,**

MOLLE J.-P., BRUNEBARBE G., DESNOS J.-Y., BOUILLON L., BEQUET P.,
BARAS C., ANTHOINE A., VITELLARO G., CANART M., DENEUFBOURG
D., GAUDIER L., LAVOLLE S., ROGGE R., GARY F.
ADAM P. (voix consultative).

**Conseillers,
Président CPAS,**

SOUPART M.F.

Secrétaire communale

Le conseiller communal, ROGGE R., est désigné en tant que premier votant.

Le Conseil Communal, en séance publique,

Le Président ouvre la séance à 19 heures 30.

POINT N°1

Procès-verbal de la séance du 25/08/2011: Le procès-verbal de la séance
précédente est admis à l'unanimité des voix
par 14 OUI. / NON 1 abstention
(EMC : GL)

Le Bourgmestre Président E. QUENON présente le point.

*L'Echevine I. MARCQ complète le point en précisant l'information au moyen des articles 3, 4
et 5 du projet de décision.*

POINT N°2

SECRETARIAT

SEC.INTERC/FS

IDEPP : Assemblée générale constitutive - 29/09/11 – 15h45

EXAMEN – DECISION

Vu le décret du 19 juillet 2006 modifiant le Livre V de la première partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et relatif aux modes de coopération entre communes ;

Considérant l'affiliation de la commune d'Estinnes à l'intercommunale IDEA via laquelle elle sera associée à l'Intercommunale IDEPP ;

Considérant la délibération du Conseil communal du 25/08/2011 approuvant la scission partielle du secteur propreté publique de l'IDEA et la création de l'intercommunale mixte IDEPP à partir du 1^{er} janvier 2011 ;

Considérant que la Commune d'Estinnes doit être représentée à l'Assemblée Générale constitutive de l'intercommunale IDEPP par 5 délégués, désignés à la proportionnelle, 3 au moins représentant la majorité du Conseil communal, il convient donc de définir clairement le mandat qui sera confié à ces 5 délégués représentant la Commune d'Estinnes à l'Assemblée Générale constitutive de l'intercommunale IDEPP du 29 septembre 2011 ;

Que le Conseil communal doit se prononcer sur les points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale constitutive de l'IDEPP ;

Considérant que les délégués rapportent à l'Assemblée Générale, la proportion des votes intervenus au sein de leur Conseil et qu'à défaut de délibération du Conseil communal, chaque délégué dispose d'un droit de vote correspondant au cinquième des parts attribuées à l'associé qu'il représente ;

Considérant que le Conseil communal a pris connaissance du projet de statuts de la nouvelle intercommunale mixte IDEPP et de la convention-cadre d'exploitation ;

Considérant que l'Assemblée Générale constitutive de l'IDEPP aura à l'ordre du jour l'approbation des statuts de l'intercommunale mixte et de la convention d'exploitation ;

Considérant que l'Assemblée Générale constitutive de l'IDEPP aura à l'ordre du jour la désignation des Administrateurs et du réviseur ;

DECIDE A L'UNANIMITE

Article 1 :

- d'approuver les statuts de l'intercommunale mixte et la convention d'exploitation.

Article 2 :

- de désigner (cinq représentants)
- EMC : SAINTENOY Marcel
- EMC : GARY Florence
- EMC : DENEUFBOURG Delphine

- PS : LAVOLLE Sophie

- PS : CANART Marie

conformément à l'article L1523-11 du *CDLD* pour représenter la commune à l'Assemblée Générale de la nouvelle intercommunale mixte.

Article 3 :

- de marquer accord sur la désignation de RSM INTERAUDIT SCRL en tant que réviseur d'entreprises dont la partie du marché de services relatif au secteur propreté publique passé par l'IDEA a été transférée dans le cadre de la scission partielle du secteur propreté publique.

Article 4 :

- de marquer accord sur le principe de désignation des Administrateurs présentés en séance, par l'Assemblée Générale de l'IDEPP conformément à l'article L1523-15 §1 du *CDLD* et 36 des statuts de l'IDEPP.

Article 5 :

- approuver le contenu minimum du Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I.) du Conseil d'Administration et des Comités de gestion de secteurs de l'intercommunale IDEPP.

HUIS CLOS

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance.

Désignations enseignants septembre 2011

Agent	Nbre de périodes de désignation	Agent remplacé	Nombre de périodes disponibles pour l'agent remplacé	du	au	Section des prestations
DELIEGE Charlotte Institutrice primaire	24 périodes	Emploi vacant	24 périodes	01/09/2011	30/09/2011	EAM
MAHAU Aurélie Institutrice primaire	24 périodes	GODEFROID Michel	24 périodes	01/09/2011	30/09/2011	FLX
TEERLYNK Sophie Institutrice primaire (Déjà nommée à titre définitif pour 12 périodes)	12 périodes	Emploi vacant	12 périodes	01/09/2011	30/09/2011	H
DUFRANE Amélie Institutrice primaire	24 périodes	Emploi vacant Remplacement Lumia	12 périodes 12 périodes	01/09/2011 01/09/2011	30/09/2011 30/06/2012	H
COMBLE Cynthia Maître d'éducation physique (Déjà nommée à titre définitif Pour 18 périodes)	2 périodes	Emploi vacant	2 périodes	01/09/2011	30/09/2011	EAM
DECRUCQ Céline	3 périodes	Maître d'adaptation	3 périodes	01/09/2011	30/09/2011	

Désignations enseignants religion septembre 2011

Agent	Nbre de périodes de désignation	Agent remplacé	Nombre de périodes disponibles pour l'agent remplacé	du	au	Section des prestations
ROCMANS Fabrice	6 périodes	6 P emploi vacant	6 périodes	01/09/2011	30/06/2012	4 P à F 2 P à EAV
VAN DER MAREN Anne-Marie (Déjà nommée à titre définitif pour 2 périodes)	2 périodes	Emploi vacant	2 périodes	01/09/2011	30/06/2012	H
LINARD Magaly Institutrice primaire	6 périodes	4 P VAN DER MAREN Anne-Marie	4 périodes	01/09/2011	30/09/2011 et au plus tard au 30/06/2012	4 P à EAM
		2 P emploi vacant	2 périodes	01/09/2011	30/06/2012	2 P à H